

Est-ce un péché de faire la différence entre les enfants en ce ? qui concerne l'héritage et les aides financières

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Est-ce un péché de faire la différence entre les enfants en ce qui concerne l'héritage et les
? aides financières

Résumé de la réponse

Le niveau déterminé de l'héritage déterminé par la religion ne peut être modifié par les individus. Ainsi le père et la mère ne peuvent pas sur la base de leurs désirs établir la différence entre les enfants en ce qui concerne l'héritage ou priver son enfant de l'héritage. Toutefois, la différence entre les enfants au niveau de l'aide financière (en dehors de l'héritage) ne présente aucun problème si c'est sur la base de certains critères et mérites moraux et spirituels. N'oublions pas de mentionner qu'on ne peut pas se baser sur le sexe garçon ou fille comme critère de mérite car ils sont égaux tant qu'ils sont enfants.

Réponse détaillée

La question de l'héritage est un sujet particulièrement complexe dans la législation islamique. Les lois et les directives importantes pour la répartition de l'héritage apparaissent dans le coran et les traditions. Mais il faut faire attention là-dessus.[1] Le niveau de l'héritage déterminé par la religion ne peut être changé par les individus. Ainsi, le père ou la mère ne peuvent pas sur la base de leurs désirs modifiés l'héritage ou faire la différence entre leurs enfants dans le partage de l'héritage ou encore privé leurs enfants de l'héritage. Mais si n'importe quel des deux parents avait fait un testament et légué plus du tiers des biens à son enfant, on doit se contenter de lui remettre le tiers après sa mort. Mais si cela se passe avant sa mort et que tous les ayants droit de l'héritage ont atteint l'âge majeur, et jouissent de l'intégrité d'esprit et qu'ils sont d'accord pour un héritage de valeur, alors on peut l'appliquer. Mais, si certains ayants droit sont matures et doués de discernement, le testament est appliquant tel que définit. Et si certains ne sont pas d'accord l'héritage à sa valeur par rapport au tiers défini.[2] Si de leur vie, le père ou la mère fait une différence entre leurs enfants à propos de l'aide financière (or mit l'héritage) on ne peut pas dire qu'ils ont commis un péché.

,Mais

Si certains enfants ont juste un certain mérite et qualité apparente tel qu'une bonne moralité, un bon cœur, le sens de l'aide aux autres...il n'y a pas de problème si on établit la différence entre eux au niveau de l'aide financière. Tout fois, il voudrait mieux que cette répartition disproportionnée ne soit pas trop large pour éviter de susciter la haine ou la jalousie entre les enfants. S'il n'y a pas de qualité et de mérite qui distingue les enfants, les parents doivent agir en ce qui concerne l'héritage et des aides financières sans susciter la discorde et la haine entre les enfants.

[3

S'il n'y a pas de qualité et de mérite susceptible de distinguer entre les enfants, il n'est pas .recommandé de faire la différence entre eux par rapport à l'aide financière

: A ce sujet, nous apportons ici quelques exemples de tradition

Un père et ses deux enfants étaient en présence du Messager de Dieu (a.s.). Le père embrassa l'un des enfants sans faire attention à l'autre. Le prophète qui avait vécu cette scène incorrecte, demanda au monsieur, « Pourquoi est-ce que tu ne te comporte pas de manière équitable avec tes enfants ? »

[4

Imam Sadiq (a.s.) : « Soyez juste entre vos enfants de la même manière que vous aimeriez voir vos enfants et les gens se comporter entre vous en toute justice et équité ».

[5

L'un des Compagnon de l'Imam Kazim (a.s.) dit : « J'ai demandé à l'Imam : "Un homme a des garçons qui ne sont pas d'une même mère. Lui est-il permis d'avoir de préférer affectivement d'autre par rapport aux autres ? » Imam répondit, "Il n'y a pas de problème ! Mon père me préférait par rapport à Abdoullah"

[6]

»

[7

L'un des compagnons de l'Imam Ridha (a.s.) lui avait demandé : « un homme fait passer certains de ses enfants au-dessus d'autre et il aime l'un d'entre eux plus que le reste ». L'Imam lui dit, "Oui ! L'Imam Sadiq (a.s.) aussi se comportait comme ça. Il montrait plus d'affection pour Mohammad et l'Imam Moussa Ibn Jafar (a.s.) aussi avait de l'affection pour Ahmad et il le faisait passer avant le reste de ses enfants". Le monsieur dit, "Lorsque je me levais de ma place je dis, "Ô fils du prophète ! Est-ce qu'un homme peut plus aime sa fille par rapport à son garçon ? Imam répondit, "La vie et le garçon son tous deux égaux.

[8

: Alors, on retient ceci des traditions

Certaines qualités, mérites, morales ou spirituels qui font en ce que préférer certains enfants

.par rapport à d'autres ne présente aucun problème

Être fille ou garçon n'est pas un critère de préférence, car les deux sont égaux en tant que
.enfant

Extrait du Thème : 10726, site : 10463 et consulter également le thème 3254 du site 3943. [1]

[2] Extrait de la question : 10223, site : 10510

[3] Wasaa'ilu Shia, Ourrul Al-Hamili, vol. 21, P.486, Muhassasa Ahl-Lul-Bayt Qom 1ière
Impression 1409 A.H.

[4] Ibid

[5] Biharul-Anwar, Muhammad Baqir Al-Majlissi, vol.101, P.92, Al NAchrul-Islamiya Téhéran,
variation sur l'année d'impression, toutes impressions répétées.

[6] C'est-à-dire Abdoullah Aftah

[7] Wasa'ilu Shia, vol.21, P.487

[8] Ibid